



Rattachement du site de Paul-Doumer au GHU Nord – Université Paris Cité

CME centrale AP-HP

xxx

3 décembre 2024



>> Courrier du directeur général du 29 mai 2024

- Objectifs

- ✓ Plus contribuer aux filières d'aval des hôpitaux franciliens
- ✓ Compenser l'absence d'appui concret et efficace par un GHU
- ✓ Ancrer Paul-Doumer à l'AP-HP plutôt que de créer les conditions à un rattachement au GHT de Creil

- Engagements

- ✓ Consolidation de l'appartenance de Paul-Doumer au sein de l'AP-HP
- ✓ Confortation de l'établissement dans une logique de maintien de son plein capacitaire actuel
- ✓ Rattachement au GHU Nord dans une logique souple, en plusieurs étapes qui prenne en compte les spécificités de Paul-Doumer
- ✓ Pas de processus de restructuration ou de rationalisation de l'offre de soins
- ✓ Pas de remise en cause du fonctionnement du site
- ✓ Pas de mobilité forcée
- ✓ Transition avec maintien du DMU unique jusqu'à la fin du mandat
- ✓ Transition avec maintien des instances représentatives du personnel élues en décembre 2022 (CSEL, CMEL) jusqu'à la fin de leurs mandats.





Mise en œuvre du rattachement



- Modification de l'organisation interne de l'AP-HP

- ✓ Arrêté DG modifiant l'organisation interne de l'établissement (+ arrêté matières)
- ✓ Après concertation avec le directoire (article L. 6143-7, 7° CSP) – 17 décembre
- ✓ Après les avis suivants :
 - de la CME (art. R. 6144-1, CSP) – 3 décembre
 - du CSEC (art. 36-5° du décret n° 2021-1570 du 3 décembre 2021) – 10 décembre
 - des CSEL (art. 4 du décret n° 2022-858 du 7 juin 2022) – 14 octobre NUP, 22 octobre VPD

- Maintien des instances jusqu'au terme de leurs mandats

- ✓ CSE-L NUP – CSE-L VPD (2022-2026)
- ✓ CSIRMT NUP – CSIRMT VPD (2023-2027)
- ✓ Maintien du président du CCM élu en tant que représentant médical du site à la CMEL

- Objectifs du rattachement au GHU APHP NORD

- ✓ Consolidation du projet médical avec interactions des équipes du GHU
- ✓ Renforcement leviers d'attractivité
- ✓ Soutien administratif, technique et logistique
- ✓ Définition et mise en œuvre du schéma directeur spatial
- ✓ Préservation des spécificités de Paul-Doumer (coopération territoriale, projets locaux...)



>> Avis des CSE locaux

- CSE local de Paul-Doumer du 22 octobre 2024

- ✓ L'ensemble des élus (CFDT et CGT) n'ont pas pris part au vote
- ✓ L'avis est réputé rendu

- CSE local du GHU NUP du 14 octobre 2024 (prolongé le 31 octobre)

- ✓ Le CSEL s'est abstenu à l'unanimité des cinq membres présents lors du vote (CFDT, CFTC, CGT, SUD)
- ✓ Deux membres (FO) n'ont pas pris part au vote

